

Perfectionnement aux éléments de voie pour modèles réduits de chemins de fer.

MM. JEAN-MARIE MAILLOT et GÉRARD-FRANCIS-PIERRE-XAVIER-ALBERT-MARIE-FRÉDÉRIC CUNY résidant en France (Seine).

Demandé le 21 novembre 1953, à 11^h 42^m, à Paris.

Délivré le 8 décembre 1954. — Publié le 20 mai 1955.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

Les éléments de voie pour modèles réduits de chemins de fer sont généralement constitués par un socle ou embase qui reproduit, à échelle réduite, la plateforme de la voie et sur lequel sont fixés, par l'un quelconque des moyens connus, les rails métalliques. De tels éléments exigent d'utiliser, pour ceux des rails qui doivent être isolés électriquement, des semelles ou plaquettes isolantes insérées à des emplacements appropriés.

Il est également connu, d'une part, d'interposer entre le socle métallique et les rails un travelage en matière plastique isolante, d'autre part d'exécuter en matière plastique isolante la totalité de l'élément de voie (ensemble de la plateforme, des traverses et des rails), cette dernière forme de réalisation ne se prêtant évidemment pas à l'exécution de voies équipées pour la traction électrique.

L'objet de la présente invention est un élément de voie caractérisé en ce qu'il est constitué par une plateforme en matière plastique isolante sur la face supérieure de laquelle est venue de moulage la représentation des traverses et du ballast répandu entre ces traverses. Sur cette plateforme les rails métalliques sont fixés par l'un quelconque des moyens connus.

Une forme de réalisation de l'élément de voie selon l'invention est représentée, à titre d'exemple, sur les dessins annexés, où :

La figure 1 est la vue en plan de l'élément;

Les figures 2 et 3 sont des vues en coupe transversale pratiquées respectivement suivant II-II et III-III de la figure 1.

Sur la face supérieure de la plateforme 1 de voie en matière plastique est venue de moulage la représentation des traverses 2 et celle du ballast 3, les traverses étant par exemple, en légère surélévation par rapport au ballast et ayant une surface unie tandis que le ballast est représenté par un fac-similé de pierre cassée.

Les rails, montés sur cette plateforme suivant les

axes 4,4 et 5,5 sont fixés par l'un quelconque des moyens connus.

La liaison d'un élément au suivant est elle-même réalisée à l'aide des emmanchements broche-tube, bien connus et, à ce titre, non représentés sur les dessins.

Il est entendu que l'élément de voie selon l'invention s'applique aux voies établies selon l'une quelconque des normes établies (Ho, O, etc.) et aussi bien aux éléments droits qu'aux éléments courbes et aux appareils de voie (aiguillages, traversées, etc.).

Dans l'exécution du moulage l'utilisation de poudres différemment colorées, qui améliore l'imitation du ballast, présente l'avantage de rendre possible l'utilisation de déchets.

En outre, bien que les rails peuvent être établis en tout métal ou alliage approprié, on se réserve plus particulièrement l'emploi de rails en alliage connu sous le nom de « duralinox » qui assure une bonne présentation de l'élément de voie avec une excellente conductibilité électrique.

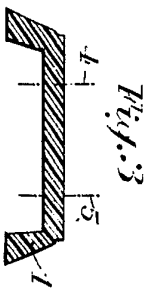
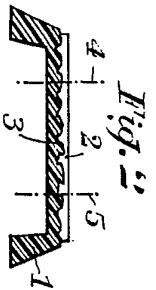
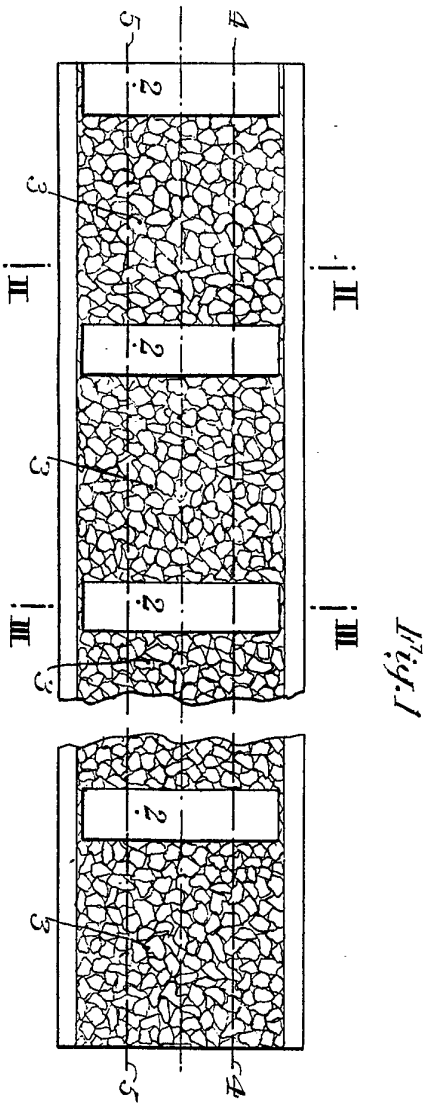
RÉSUMÉ

L'invention a pour objet, à titre de produit industriel, un élément de voie pour modèles réduits de chemins de fer, ledit élément étant essentiellement constitué par une plateforme en matière plastique isolante sur la face supérieure de laquelle est venue de moulage la représentation des traverses et du ballast répandu entre ces traverses, les rails métalliques étant fixés sur cette plateforme par l'un quelconque des moyens usuels connus.

JEAN-MARIE MAILLOT
et GÉRARD-FRANCIS-PIERRE-XAVIER-
ALBERT-MARIE-FRÉDÉRIC CUNY.

Par procuration :

P. BROU.



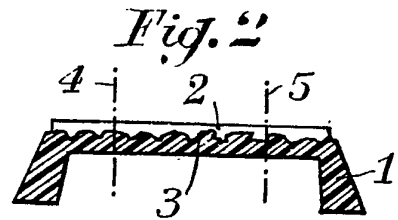
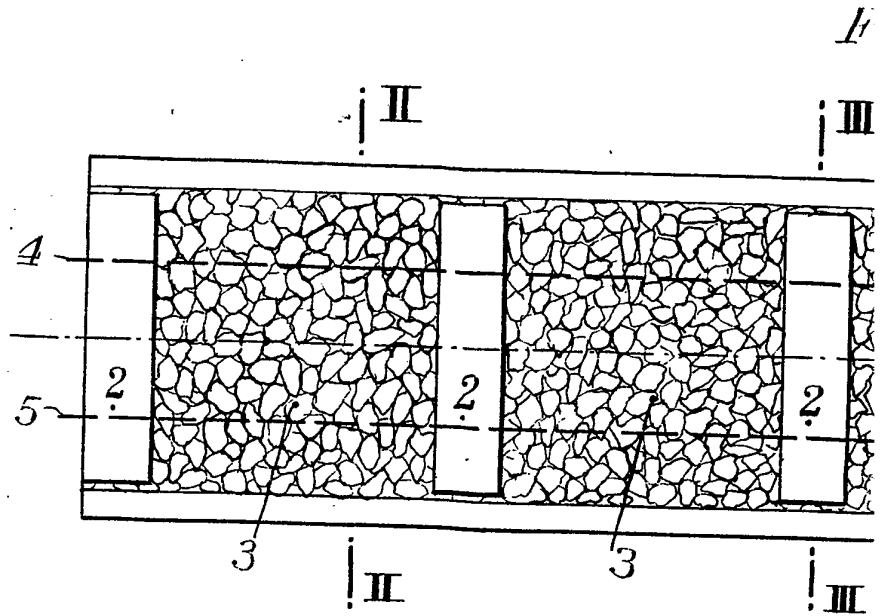


Fig. 1

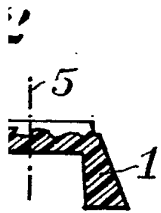
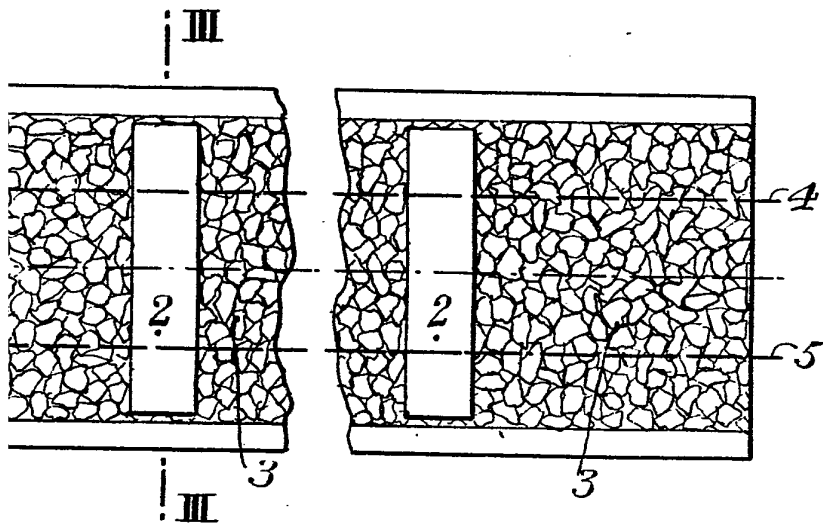


Fig. 3

